

Commission des finances

Cossonay, le 28 mai 2008

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n°
5/2008 relatif aux comptes 2007 de la bourse communale.

_- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 39 du Règlement du 26 mars 2007 du Conseil communal, la Commission des finances rapporte d'office sur les comptes.

La commission s'est réunie le 7 mai pour l'examen des comptes. Elle remercie Messieurs Georges Rime, Syndic, et Bernard Augsburger, Boursier, pour leur présentation claire et détaillée ainsi que les renseignements utiles et complets fournis lors de la séance.

La rédaction du rapport a eu lieu lors d'une seconde séance, le 28 mai 2008.

Préavis municipal 5/2008

• Bilan

L'actif du bilan a augmenté de CHF 3'289'137.22 entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007.

- Durant l'exercice, le capital a lui aussi augmenté de CHF 61'900.40 représentant le bénéfice de l'exercice après amortissements prévus au budget et après amortissements supplémentaires. Le capital au 31 décembre 2007 se monte à CHF 367'785.09.

La commission rappelle que la fiduciaire Fibexa S.A. a vérifié l'intégralité des postes du bilan au 31.12.2007 selon son mandat. La commission n'a donc pas procédé à des contrôles ou pointages supplémentaires .

• Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation présente une amélioration du résultat 2007 par rapport au budget de CHF 1'977'628.10. Tout en saluant ce résultat, la commission s'empresse de rappeler qu'il est dû en grande partie au revenu ponctuel de la vente d'une partie

du patrimoine communal, à savoir 650 actions CVE, destinée au financement partiel des transformations du bâtiment du Funiculaire.

Par ailleurs, des produits fiscaux extraordinaires d'années antérieures, cumulés à des charges moins importantes que prévues au budget en matière d'accueil de la petite enfance et de prestations sociales facturées par le canton ont également contribué au résultat qui apparaît spectaculaire à priori, mais qui présente finalement une forte similitude par rapport aux comptes des années précédentes.

• Amortissements 2007

La Municipalité a procédé aux amortissements supplémentaires explicités dans le préavis, ce qui permet de liquider plusieurs investissements liés aux objets suivants: réfection du bâtiment administratif, achat d'un tracteur, zone 30 km/h au Ch. des Prés-du-Dimanche, installation d'un système de chauffage de l'appartement des Chavannes, études pour salles de classe sur le local du feu et enfin assainissement de la Petite Rue.

• Evolution des fonds de réserve

La commission rappelle qu'il s'agit de fonds comptables qui représentent une provision pour de futures dépenses et précise que le fonds (contrairement aux autres) de **CHF 408'241.08** affecté à la réserve pour investissements futurs peut être employé pour tout type d'investissement.

Analyses diverses

Les indicateurs appellent les remarques suivantes:

- Les estimations de rentrées fiscales du canton sont. désormais en bonne concordance avec les perceptions. La période de transition entre l'ancien et le nouveau régime fiscal est donc achevée.
- Les **ratios** standards issus de l'analyse des résultats apparaissent comme bons ou moyens. Encore une fois, la vente des actions CVE biaise le résultat. En effet, la capacité d'autofinancement passe de 17,7 % à 10,0 % après neutralisation du résultat sur la vente des actions CVE. En ce qui concerne la capacité de financement de l'endettement, la même neutralisation fait passer le taux de 15,6 % à 8,75 %. Ainsi, la commission demande à la Municipalité d'être particulièrement attentive à notre capacité d'autofinancement ainsi qu'à la capacité de financement de l'endettement afin de garantir les résultats des exercices futurs. Les futures demandes de crédit devront donc s'inscrire dans le plan des investissements de manière à ne pas détériorer la situation. La commission rappelle également que les investissements vont se poursuivre et que l'endettement au 31 décembre 2007 est de **CHF 17'604'683.90**, soit 69 % du plafond de **CHF 25'500'000.-** fixé pour la législature en cours.

- La valeur du point d'impôt par habitant augmente pour passer de CHF 1 '760.en 2006 pour une population de 3'227 habitants à CHF 1'868.- en 2007 avec seulement six habitants supplémentaires.

Investissements ouverts au 31.12.2007

La partie supérieure du tableau présente la situation initiale des comptes 914 (investissements du patrimoine administratif du bilan) et la somme des subsides, prélèvements sur des fonds de réserve, amortissements et amortissements supplémentaires réalisés au cours des années. La dernière colonne « investissements » montre les soldes à amortir, portés à l'actif du bilan au 31.12.2007. On rappelle que l'amortissement des investissements de génie civil est prévu sur 10 ans ou 30 ans, sur 30 ans pour les bâtiments et sur 5 ans pour les véhicules. La partie inférieure du tableau est consacrée aux immeubles et terrains communaux.

Comptes de fonctionnement

La commission considère que les "commentaires sur les comptes" font partie intégrante du préavis. Elle n'y revient pas dans son rapport, mais complète l'information sur les rubriques suivantes:

- 357 Parking des Chavannes - page 9

La commission relève avec plaisir la croissance des recettes. Sans tenir compte des amortissements du parking et du prêt LOR le compte n'est pas très loin de l'équilibre. La poursuite des efforts de la municipalité en matière de rationalisation du parking au centre de Cossonay est encouragée.

- 450 Ordures ménagères et déchets - page 17

L'augmentation des frais de ramassage et d'incinération est en liaison directe avec celle des coûts du transport routier.

- 711 Garderie communale - page 22

La plupart des comptes 711 n'apparaissent pas dans les comptes 2007, car la comptabilité est tenue directement par la crèche-garderie Croquelune. Ainsi, le montant de la participation communale donne à lui seul l'excédent de charges de la crèche, en net recul par rapport au budget, du fait que la situation financière des parents intéressés par ce service s'avère meilleure que la projection pessimiste établie lors de la décision du conseil de financer partiellement la crèche.

Rapport de la fiduciaire

La fiduciaire Fibexa SA a effectué ses travaux de contrôle les 19 et 20 mai 2008 et a rendu son rapport le 21 mai. Elle rappelle qu'à la demande de la municipalité, son contrôle s'effectue de manière concise les quatre premières années de la législature et plus complètement la cinquième année. Néanmoins, tous les postes d'actif et de passif ont été vérifiés et justifiés. Ce contrôle porte sur la légalité des opérations enregistrées et leur conformité avec les décisions prises par les organes compétents de la commune.

Elle conclut que la comptabilité de la commune de Cossonay est régulièrement tenue et qu'elle répond aux exigences légales. Aucune erreur ou anomalie n'a été constatée:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal n°5/2008 relatif aux comp tes 2007,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. D'adopter les comptes communaux de l'exercice 2007 et d'en donner décharge à la Municipalité.
2. De donner décharge à la Commission des finances de son mandat pour ce même exercice.

La Commission des finances:

Isabelle Gauthier

Philippe Blanc

Roger Buret

Jacky Creteigny

Samuel Grossenbacher, rapporteur